

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2025/015

SEANCE DU 25 MARS 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26

Date de la Convocation

19/03/25

Date d'Affichage

01/04/25

Objet de la Délibération

Attribution d'une subvention
exceptionnelle.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des Loisirs, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire**.

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, GARCIA, SUC, DAGUES BIE, PADRA, AITA, RECH, FIERLEJ, MARC, DASSENOY, RANCHET, PANAVILLE, DOLAGBENU, MONFRAIX, PERSYN, CUSIN.

Absents : Mme VITRICE, Mme SANDOVAL, M. SARICA

M. MEYER procuration à M. PANAVILLE

M. GOMES procuration à Mme PADRA

Mme EVEN procuration à Mme TRIAES

Mme LEROUX procuration à M. TOUNTEVICH

Mme DEGEILH procuration à M. DOLAGBENU

M. CHONG KEE procuration à Mme MONFRAIX

M. DESCHAMPS procuration à M. MARC

Secrétaire : Mme TRIAES

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 € au Comité des Fêtes dans le cadre de l'organisation de la fête locale 2025.

Cette somme sera prélevée à l'article 65748 du budget.

La secrétaire de séance
Jocelyne Triaes



Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
M. le Maire,
Christophe Tountevich


